



Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Les Internats d'excellence



Douai © D. Langlet



Sourdon © F. Pautrat

Un programme d'investissement de **300 millions d'euros**
Un objectif de **20 000 places** à l'horizon **2020**
Une centaine d'internats d'excellence



Montpellier © M. Sirvant

Douai © D. Langlet



René Ricol, Commissaire général à l'investissement

“ Certains jeunes issus des quartiers prioritaires et de milieux modestes ne trouvent pas dans leur environnement culturel et pédagogique les ressources dont ils auraient besoin pour réussir pleinement leur scolarité. Suite aux travaux de la Commission Juppé-Rocard, le programme investissements d'avenir se voit confier une enveloppe globale de 35 milliards d'euros pour que la France se place à la pointe de l'innovation dans divers domaines tels que l'enseignement supérieur, la santé, l'urbanisme et le logement entre autres. Promouvoir l'égalité des chances représente donc un atout économique et social important pour la France, afin de mobiliser tous les talents. J'ai l'ambition de développer l'excellence scolaire garante d'un bon avenir professionnel et je me suis donc particulièrement investi pour que le programme des internats d'excellence soit financé de façon très importante par le programme investissements d'avenir. Ce sont 300 millions d'euros, voire plus selon la qualité des projets, qui sont prévus pour aider les collectivités à construire ces lieux dotés de moyens pédagogiques innovants. ”



Jean-Michel Blanquer, Directeur général de l'enseignement scolaire

© Philippe Devernay

“ La réussite de tous les élèves est au cœur de la politique de l'éducation nationale. Toutes les réformes du système scolaire tendent à renforcer l'égalité des chances et la personnalisation des parcours des élèves. Depuis 2008, les internats d'excellence offrent des conditions favorables de réussite scolaire et d'épanouissement personnel à des élèves issus de milieux défavorisés prêts, avec leur famille, à saisir cette opportunité. Ces internats reposent sur des projets pédagogiques et éducatifs ambitieux, originaux et innovants, dans des infrastructures de qualité. Le premier internat d'excellence a été créé à la rentrée 2009 dans l'académie de Créteil, suivi par 12 autres à la rentrée 2010. L'État et les collectivités ont réalisé ces projets ambitieux ensemble en très peu de temps grâce aux compétences de chacun et à l'apport du programme investissements d'avenir. Nous poursuivons ce travail avec nos partenaires pour construire de nouveaux internats d'excellence et offrir à terme les 20 000 places attendues. Plusieurs partenariats entre les collectivités et les services des rectorats ont déjà abouti. Je souhaite qu'ils se multiplient afin que l'offre d'internat d'excellence se développe sur tout le territoire. ”



Pierre Sallenave, Directeur général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

© S. Gautier

“ Après une phase d'expérimentation conduite par le Ministère de l'éducation nationale en 2010, qui a permis de valider le principe pédagogique des internats d'excellence, la décision a été prise, dans le cadre des programmes investissements d'avenir, de donner une dimension significative au développement de tels internats. S'agissant d'une action visant à promouvoir l'égalité des chances, il est apparu naturel de confier à l'ANRU le soin d'établir une vision planificatrice sur le territoire national, puis de conduire les investissements en lien étroit avec les collectivités territoriales et les services de l'État. L'État nous a également confié la gestion des moyens financiers du programme investissements d'avenir alloué au programme des internats d'excellence. Des élus aux représentants de l'État, tous les acteurs doivent se mobiliser pour conduire, en partenariat, les opérations immobilières qui permettront d'atteindre l'objectif des 20 000 places. J'ai constitué une équipe qui est chargée d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans le montage des projets. Je veille à ce que l'expertise de l'ANRU, acquise sur le programme national pour la rénovation urbaine, contribue à accélérer et faciliter l'avancement des projets. ”

Historique du Programme

Lancée en février 2008 au travers du volet éducation de la dynamique “Espoir Banlieues”, la mesure “Internats d’excellence” est initiée avec la création, en 2009, de l’internat d’excellence de Sourdu. En 2010, une première phase d’expérimentation conduit à la réalisation de 12 sites, dont la création a été pilotée par le ministère de l’éducation nationale.

Le dispositif prend de l’ampleur en 2011 pour se développer sur le territoire national au travers d’une programmation étendue à l’ensemble des régions.

Le programme Internats d’excellence est alors guidé par trois objectifs :

- construire ou réhabiliter des places pour accueillir 20 000 internes,
- établir des projets pédagogiques et réaliser les infrastructures nécessaires à leur mise en œuvre,
- garantir la mixité sociale par un recrutement ciblé sur les jeunes qui ne disposent pas d’un environnement propice aux études.

L’ANRU devient l’opérateur du programme d’investissement et agit aux côtés du ministère de l’éducation nationale dans l’identification des sites, la contractualisation avec les collectivités territoriales et la définition des programmes propres à chaque internat.



Jun 2008

Plan “Espoir Banlieues” initiant le dispositif Internats d’excellence

Septembre 2009

Ouverture de l’internat d’excellence de Sourdu

Mars 2010

Loi de Finances Rectificative concernant le Programme investissements d’avenir

13 octobre 2010

Approbation du Règlement Général et Financier des Internats d’excellence par le Conseil d’Administration de l’ANRU

20 octobre 2010

Signature de la convention entre l’État et l’ANRU

21 décembre 2010

1^{er} comité d’instruction du Programme Internats d’excellence

8 mars 2011

1^{ère} convention Internat d’excellence



Les objectifs

Le dispositif Internats d'excellence constitue une politique phare à destination des élèves et étudiants d'origine modeste, notamment issus des quartiers de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire.

L'Internat d'excellence doit permettre à des collégiens, lycéens et étudiants motivés, ne bénéficiant pas d'un environnement propice

aux études, d'exprimer tout leur potentiel et de réaliser le parcours scolaire correspondant à leurs capacités et à leurs ambitions. Ainsi, les internats d'excellence offrent à ceux qui en ont le plus besoin un cadre de vie et des conditions de travail optimales, favorables à leur réussite, à leur épanouissement et au développement de leur autonomie.

“ L'inégalité d'éducation est un des résultats les plus criants et les plus fâcheux, au point de vue social, du hasard de la naissance. Avec l'inégalité d'éducation, je vous défie jamais d'avoir l'égalité des droits, non l'égalité théorique, mais l'égalité réelle, et l'égalité des droits est pourtant le fond même de l'essence de la démocratie.”

Jules Ferry, 10 avril 1870

CHIFFRES CLÉS

5 917 200 élèves du second degré en France en 2009-2010

54 328 primes d'aide à l'internat versées

20 000 places d'internat d'excellence à créer

Source : Ministère de l'Éducation Nationale - repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche - édition 2010



AMBITIONS

- Accueillir des élèves et des étudiants auxquels l'internat permettra de réaliser leur potentiel.
- Accompagner ces élèves et étudiants en leur offrant un projet éducatif renforcé.
- Développer leur ambition scolaire.
- Impliquer les parents, dont l'action éducative est facteur de réussite.

“ J'avais des difficultés pour travailler [...] Ici, je vais pouvoir être bien encadré, c'est moi qui ai proposé de venir.”

Un interne d'excellence de l'Académie de Versailles,
Le Parisien, 9 septembre 2010

“ On veut réussir dans la vie. Ce n'est pas parce qu'on vient de banlieue et qu'il y a plein de préjugés contre nous qu'on n'y arrivera pas.”

Une élève scolarisée à l'internat d'excellence de Sourdun,
dans Le Figaro et Vous, 11/12 septembre 2010



LES ENJEUX DU DISPOSITIF

Insertion dans le monde professionnel

Découvrir le monde professionnel lié au projet pédagogique des établissements

Diversification des parcours scolaires

Ne pas subir la scolarisation en fonction de son lieu d'habitat. Donner la possibilité aux élèves "méritants" de devenir acteurs de leur avenir

Mixité sociale

Permettre à chacun d'exprimer son potentiel quel que soit son lieu de résidence

Égalité des chances

Ouvrir une nouvelle voie d'ascension sociale qui a pour but de donner à chaque élève la même chance de réussite



Qu'est-ce qu'un internat d'excellence ?

UN PROJET PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Ce projet concerne "le temps de l'internat", c'est-à-dire le temps libre (soirées, mercredi après-midi) des internes, qui sont scolarisés dans des établissements publics à proximité de leur internat d'excellence. L'internat doit apporter au jeune un cadre de vie sécurisant, éducatif et scolaire. Il doit lui permettre de s'épanouir à travers la pratique d'activités culturelles, sportives et de loisirs, et d'apprendre à vivre en collectivité.

Ce projet d'internat contient :

- **Un accompagnement pédagogique et éducatif** qui comprend le suivi des élèves, l'aide aux devoirs, la révision voire l'approfondissement de cours. Cet accompagnement est assuré par l'équipe enseignante de l'internat d'excellence ainsi que par des systèmes de tutorat mis en place dans chaque établissement, au sein même de l'internat ou assuré par des intervenants extérieurs.
- **Des activités sportives, culturelles et scientifiques** organisées en fonction du projet de l'internat d'excellence, en lien avec les associations locales ou régionales.

Le projet pédagogique peut prévoir des partenariats et des jumelages avec des établissements européens et internationaux.

- **Des liens avec le monde professionnel** qui permettent aux élèves, souvent éloignés de l'univers professionnel, de découvrir différents métiers et de construire un parcours professionnel personnalisé, en lien avec les aspirations et les compétences propres à chacun.
- **Un accès aux nouvelles technologies** qui représentent un enjeu particulier dans l'accompagnement pédagogique et éducatif des internes. Elles constituent un nouveau mode de transmission des savoirs et poursuivent le travail entrepris en classe par le biais de ressources pédagogiques et d'outils didactiques en ligne. De plus, elles assurent des liens avec les familles

Plus globalement, tout projet est axé autour d'une thématique particulière (théâtre, sports, langues, sciences...) qui confère à chaque établissement une spécificité propre.

“ L'objectif, c'est l'insertion des élèves dans la vie et d'avoir de jeunes adultes qui trouveront facilement du travail. ”

Emmanuelle Clomes, proviseur du lycée et de l'internat d'excellence d'Airion, dans *Le Courrier Picard*, 3 mai 2011

UN SITE

Le modèle d'internat d'excellence, que l'ANRU est chargée de développer, est un établissement comportant les surfaces nécessaires à la vie quotidienne des internes (hébergement, restauration, salles d'étude, équipements sportifs, salles de détente...) et qui est adapté au projet pédagogique. Les internats d'excellence sont adossés à des établissements scolaires existants qui assurent l'enseignement des internes. L'objectif est de créer des bâtiments de qualité, dans les limites budgétaires imparties.

L'emplacement du site constitue également un enjeu. Implantés de préférence en cœur de ville, l'internat d'excellence ne doit pas être trop éloigné du domicile des jeunes qui ont vocation à s'y rendre, et particulièrement depuis les quartiers de la politique de la ville. Il est en effet nécessaire, dans la plupart des cas, d'assurer la continuité de la relation de l'enfant avec sa famille. Il convient également d'éviter des temps de trajet trop longs qui pourraient freiner l'adhésion au projet et empêcher les parents de s'impliquer dans la scolarité de leur enfant et dans la vie de l'établissement.

Création et labellisation

L'ouverture de places d'interne d'excellence peut se faire de deux façons :

- **Par la création de places d'internats d'excellence**

La création concerne toute opération de construction ou de réhabilitation d'un bâtiment dans le but d'accueillir des élèves bénéficiant du dispositif. Les internats ainsi créés bénéficient de subventions de la part du programme investissements d'avenir pour aider à couvrir une partie des frais d'investissement.

- **Par la labellisation de places d'internats d'excellence**

La labellisation consiste à désigner et réserver des places au sein d'internats déjà existants. Ces places reçoivent alors le label "Internats d'excellence" et bénéficient du recrutement particulier propre au dispositif. Cette démarche est réalisée par le recteur, en lien avec le préfet et la collectivité compétente.

DES ÉLÈVES



L'action de l'ANRU vise à débloquer des situations qui vont contre toutes les valeurs fondatrices de notre pacte social, notamment en matière de logement. Après les programmes nationaux pour la rénovation urbaine et de requalification des quartiers anciens dégradés, celui du développement des internats d'excellence nous a été confié en 2010. Les statistiques montrent que les enfants de familles défavorisées ont deux fois moins de chance d'accéder aux études supérieures et cinq fois moins d'intégrer les filières d'excellence. Offrir aux jeunes qui en ont besoin un lieu où leur potentiel peut s'exprimer est en toute logique une poursuite de notre politique volontariste, engagée en faveur d'une meilleure égalité des chances.

Gérard Hamel, Président de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Le recrutement des futurs internes se base sur trois fondamentaux :

- **L'origine géographique**

Le recrutement des internes doit aboutir à une réelle mixité sociale au sein des établissements. Sont concernés en premier lieu les élèves et les étudiants de milieux défavorisés qui résident dans des quartiers relevant de la politique de la ville. La proportion de ces jeunes doit atteindre environ 50% des effectifs de l'établissement. Pour autant, le recrutement doit également s'élargir à d'autres, et notamment au monde rural ou aux enfants scolarisés dans des établissements de l'éducation prioritaire.

- **Le niveau scolaire des élèves**

L'internat d'excellence s'adresse à tout élève ou étudiant "méritant", disposant d'un potentiel scolaire et qui nécessite une prise en charge particulière pour développer ses capacités et s'épanouir dans ses projets personnels. Ainsi, ne sont pas seulement concernés par ce dispositif les enfants dont le niveau scolaire est bon ou très bon.

- **La motivation**

Elle constitue un prérequis indispensable au recrutement des futurs internes qui doivent manifester, communément avec leurs familles, le désir d'accéder à ce dispositif pour élargir leur horizon scolaire et se donner plus de chances pour préparer leur avenir.



L'Acsé et les internats d'excellence

CRÉER LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE POUR TOUS



© J. Bonnet - La Compagny

Les parcours personnalisés dès le plus jeune âge et le développement de filières d'accès à l'excellence sont les piliers de la réussite pour les élèves des quartiers de la politique de la ville. L'Acsé y consacre une part importante de ses crédits depuis 2006. C'est donc naturellement que l'Agence s'est engagée à servir, avec ses crédits spécifiques, la grande ambition des internats d'excellence, notamment en participant aux comités nationaux pour porter une exigence qualitative forte. Aujourd'hui, ce sont 12 millions d'euros qui contribuent à accompagner plus de 8000 jeunes filles et garçons des quartiers prioritaires dans les nouveaux internats ou sur les places labellisées dans des internats existants. Ces crédits n'ont pas vocation à participer au fonctionnement classique des nouveaux internats. Ils sont attribués en fonction de la qualité du projet, de la capacité des équipes locales à mettre en œuvre des actions concourant à la qualité de l'environnement culturel, éducatif et social du jeune interne, à son ouverture sur le monde, en préservant ses liens avec sa famille. Permettre à des jeunes issus des quartiers de se trouver dans un lieu protégé où leurs capacités sont soutenues et s'épanouissent, et où leur avenir s'élargit, est un défi que l'Acsé contribue à relever.

Rémi Frentz, Directeur général de l'Acsé

Un engagement financier important

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) intervient dans le programme Internats d'excellence en participant au financement du fonctionnement des établissements. Ainsi, en 2010, 4,5 millions

d'euros ont été ainsi consacrés aux internats d'excellence, places labellisées et nouveaux établissements et, en 2011, près de 7 millions d'euros y seront consacrés.

Un engagement éducatif au bénéfice des enfants

L'engagement de l'Acsé constitue un levier important pour la mise en œuvre des projets pédagogiques et éducatifs au sein des établissements concernés. Les jeunes issus des quartiers "politique de la ville" bénéficient tout prioritairement de ces financements qui participent à l'accompagnement des élèves et à la mise en place d'actions de qualité (culture, sport, ouverture sur le monde...). L'Acsé finance également le dispositif "cordées de la réussite" qui permet la construction d'un lien entre établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités...) et des

établissements du secondaire, dont les internats d'excellence.

Ces crédits de l'Acsé viennent en complément des financements du droit commun qui peuvent relever du conseil régional (transports des lycéens par exemple), du conseil général (transport des collégiens, protection de l'enfance au titre de la prévention aides et secours auprès des familles), de la commune (protection sociale extra légale), et de la caisse d'allocations familiales (allocation de rentrée scolaire).

Un engagement des délégués territoriaux de l'Acsé

Le financement des internats d'excellence s'effectue à partir d'une demande de subvention effectuée par le chef d'établissement auprès du délégué territorial de l'Acsé. Il incombe à ce dernier d'élaborer, avec le chef d'établissement, la convention financière.

Deux types de convention sont proposés selon la nature des places concernées.

- **Pour les places labellisées**, les crédits sont attribués en fonction du nombre d'enfants accueillis issus des quartiers politiques de la ville.
- **Pour les nouveaux établissements**, le montant de la subvention est déterminé après discussion au sein d'une commission tripartite, sous le pilotage de l'Acsé, et composée du Ministère de l'Éducation nationale et du Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes. Sont pris particulièrement en compte la qualité du projet éducatif de l'établissement, le nombre de jeunes accueillis issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et la mobilisation financière du droit commun.

Le délégué territorial de l'Acsé assure ensuite le suivi de la convention et l'évaluation tant du point de vue comptable que qualitatif de son exécution.



Douai © D. Langlet

Schéma régional de développement des internats d'excellence

La mise en œuvre du développement des internats d'excellence se déroule en deux temps :

- **La signature de conventions-cadres régionales** entre l'État, l'ANRU et les régions, négociées en premier ressort par les préfets de région et les recteurs d'académie, sur les bases d'un mandat qui leur est donné, fixant un objectif de places et une enveloppe financière. Elles sont approuvées par le Premier Ministre.
- **La signature de conventions élaborées, au cas par cas**, pour chaque projet d'internat d'excellence. Les préfets de région et les recteurs d'académie sont chargés de l'élaboration de ces conventions et de leur suivi, puis de leur transmission au comité d'instruction.

Chaque projet d'internat d'excellence doit donc d'abord être inscrit dans la programmation régionale, avant que la demande de subvention ne soit instruite.

Les schémas régionaux, qui constitueront ensemble le schéma national, permettent de s'assurer que les opérations répondent aux besoins, à la fois en nombre et en localisation. Cette vision planificatrice, approuvée par le Premier Ministre, permet aux acteurs de disposer d'un premier accord de principe avant d'initier une opération.

“ Nous voulons lutter contre la confusion entre excellence et élitisme. Notre vocation n'est en aucun cas de recruter les meilleurs élèves des établissements de l'Académie et de se fixer un objectif de 100% de réussite scolaire. Ce dispositif veut corriger les conditions d'existence impropres à la réussite. [...] Nous sommes porteurs d'une responsabilité de pédagogue et d'éducateur, d'un devoir de confiance et d'écoute, d'une impérieuse obligation à entendre les besoins et les désirs de nos élèves pour les accompagner vers leur excellence. ”

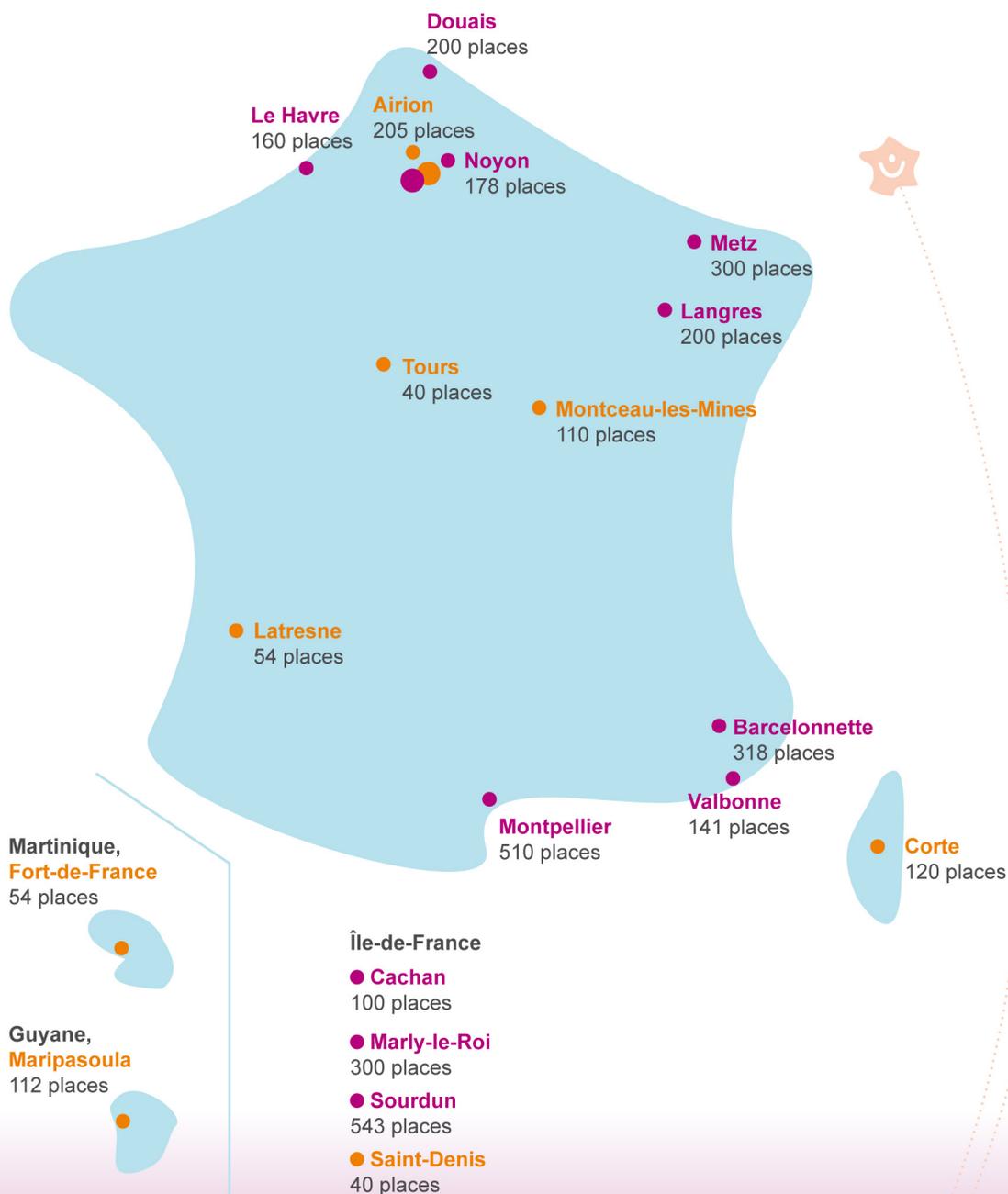
Jean-Christophe Bergerou, Directeur de l'internat d'excellence de Marly-le-Roy, dans *La Chronique de Marly*, mars 2011



État des lieux de la programmation au 1^{er} mai 2011

SITES DES INTERNATS D'EXCELLENCE RETENUS AU 1^{ER} MAI 2011

- Sites ouverts à la rentrée 2010
- Sites à l'étude ou en travaux



MAÎTRISE D'OUVRAGE DES OPÉRATIONS INTERNATS D'EXCELLENCE

Pour chaque opération, le maître d'ouvrage doit être identifié (collectivité territoriale, établissement public de coopération intercommunale voire l'État) et s'engager à conduire l'opération.

Lorsqu'une collectivité territoriale propose une opération, son inscription au schéma régional par le préfet de région et le recteur d'académie constitue un préalable.

DÉPENSES CONCERNÉES

L'assiette d'intervention du programme est constituée du coût de l'opération toutes dépenses confondues comprenant :

- les acquisitions foncières,
- les coûts de travaux,
- les prestations directement liées aux travaux,
- les dépenses de mobilier nécessaires à l'ouverture de l'établissement,

- la TVA (sauf récupération au titre du Fonds de Compensation de la TVA).

En comptabilisant les places prévues dans le schéma régional, le taux maximum de subvention est de 50% de l'assiette, plafonné à un montant moyen par place d'internat d'excellence de 20 000 euros toutes dépenses confondues.

PROCÉDURES POUR OBTENIR UNE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Une fois l'opération d'Internat d'excellence inscrite dans le schéma régional, il s'agit de réaliser les études d'opportunité et de faisabilité. Les études nécessaires sont conduites par le maître d'ouvrage, qui associe le préfet de région et le recteur d'académie, mandataires régionaux de l'ANRU, qui apportent une aide dans la définition du projet pédagogique et se font les relais institutionnels auprès de l'Agence. Une fois le projet arrêté, le préfet de région et le recteur d'académie le transmettent à l'ANRU et à la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire. Le dossier de demande de subvention est présenté en comité d'instruction pour avis, avant notification de la décision par le Directeur Général de l'ANRU.

Une convention vient alors définir la subvention accordée par le programme investissements d'avenir et le nombre de places prévues. Chaque opération d'internat d'excellence fait ensuite l'objet d'une décision attributive de subvention et d'un ou plusieurs paiements. Des acomptes sont versés en fonction de l'avancement de l'opération, à la demande du maître d'ouvrage sur justification de l'avancement physique de l'opération. Le solde est payé à l'issue des travaux, à la demande du maître d'ouvrage sur justification de l'achèvement des travaux.



Montpellier © M. Sirvant



Sourdun © F. Pautrat



Procédure de demande de financement d'un projet



Phase 1 DÉFINITION



Phase 2 INSTRUCTION



Phase 3 SUIVI / ÉVALUATION



Les critères de recevabilité

Sociaux

- Modalités de recrutement des futurs internes
- Mixité sociale du futur établissement

Économiques

- Implication financière des partenaires locaux dans le financement du projet académique

Pédagogiques

- Cohérence avec la politique éducative académique
- Qualité et pertinence du projet éducatif

Techniques

- Intégration du développement durable au projet
- Calendrier
- Coût maîtrisé

Partenaires du Programme Internats d'excellence



l'acsé

l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances



Sourdun © F. Pautrat



ANRU

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

69 bis, rue de Vaugirard
75006 Paris
tél : 01 53 63 55 00
télécopie : 01 45 44 95 16
www.anru.fr